



COMITE VAR

SCRABBLE

ESTEREL DE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SAMEDI 1^{er} octobre 2022 à La Londe Les Maures (Var)

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021/2022
(Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022)

Le Comité Var Esterel de Scrabble est titulaire auprès du Crédit Mutuel de deux comptes dont le solde s'élève au 31 août 2022 à 52 184,01 €, soit en baisse de 1 011,11 € par rapport au solde du 31 août 2021 qui s'élevait à 53 195.12 €.

Cette somme se répartit comme suit :

• Compte courant	:	2 184.01 €
• Livret Bleu	:	50 000,00 €

Les recettes de la présente saison s'élèvent à **92 068,50 €** en nette augmentation par rapport à la saison précédente : 56 539,67 €. De même, les dépenses de cet exercice passent de 38 302,73 € à **93 079,61 €**

La saison 2020/2021 avait laissé apparaître un excédent conséquent de 18 236,94 € à rapprocher du déficit de **1 011,11 €** enregistré cette année. Le détail sera développé précisément lors de la présentation du présent rapport mais la disproportion entre les budgets 2021 et 2022 est révélatrice.

Cependant, et afin de mieux comprendre le contexte, un rappel s'impose sur certains éléments de l'exercice précédent :

En raison de la crise sanitaire, les tournois et semaines d'animation de la saison 2020/2021 avaient été suspendus pendant de longs mois et les différents championnats nationaux annulés. En dehors du Championnat de France Classique du mois de juillet, aucune subvention n'avait été versée aux joueurs ou aux clubs pour participation aux divers championnats qui n'ont pas eu lieu (championnats individuels et par équipes). D'autre part, le Championnat de France Scolaire n'avait pu se tenir en 2021.

Par ailleurs, face aux incertitudes sur l'organisation des semaines d'animation, les comptes n'enregistraient pas, comme habituellement, les acomptes à valoir sur les semaines d'animation de la saison suivante. De plus, la semaine de AZUREVA Fréjus en septembre 2020 avait été totalement payée sur l'exercice précédent.

Enfin, le fonctionnement du comité avait été réduit (pas d'achat de matériel, de papeterie, ni de réunions de bureau ou de Conseil d'administration...).

Face à ce fonctionnement en mode dégradé et aux efforts consentis par les joueurs, il avait été acté que le comité ne percevrait pas sa part sur les licences de la saison suivante (2021/2022).

1 / LES RECETTES DE L'EXERCICE 2021/2022 : 92 068,50 €



Elles se répartissent en 6 catégories :

◆ Les tournois organisés par le Comité : 6 493,00 € (7 % des recettes)

Ces recettes proviennent principalement des phases qualificatives, individuelles (phase2) et interclubs, tant classique que duplicate, ainsi que du master classique.

Autre recette, celle du tournoi organisé en partenariat et au profit du club du Lavandou.

La forte hausse des recettes de ce poste par rapport à celles de l'exercice précédent qui s'élevaient à 363,00, s'explique du fait d'un nombre beaucoup plus important de manifestations et n'est pas révélatrice.

◆ Les tournois organisés par les clubs : 5 755,50 € (6 % des recettes)

Ces recettes correspondent aux redevances dues par les clubs au Comité lorsqu'ils organisent un tournoi, les simultanés permanents et les simultanés fédéraux.

En dehors de la finale régionale exonérée de ces redevances, le montant est de 1 € par joueur adulte pour les tournois et de 0,50 € par joueur adulte pour les simultanés permanents. Leur recette s'élève à 2 668,50 € cette saison.

Les recettes proviennent principalement des compétitions fédérales : Phase 1 et 3, simultanés mondiaux, semi-rapide, blitz, qualification vermeil et simultanés Verdiam ainsi que de la finale régionale jouée à Trans.

Les tournois organisés par les clubs, Vidauban (La rose des vents), La Seyne (Week-end) et Draguignan (36 heures) rencontrent un franc succès tant auprès des joueurs du comité que des départements voisins.

Comme pour la catégorie de recette précédente, la forte hausse des recettes par rapport à celles de l'exercice 2020/2021 qui s'élevaient à 878,00 € est la conséquence d'un nombre beaucoup plus important de manifestations et n'est pas révélatrice.

◆ Les semaines d'animation : 68 984,00 € (75 % des recettes)

Elles correspondent aux semaines de simultanés fédéraux inscrites au calendrier de la FFSc.

Les recettes sont constituées des droits de séjour et d'inscription aux parties versés par les joueurs. A noter les succès rencontrés par les semaines : Roquebrune en septembre 2021, Carqueiranne en octobre 2021 et les Issambres en mars 2022. La forte hausse par rapport à l'exercice précédent qui s'élevait à 44 796,44 € du fait d'un nombre beaucoup plus important de manifestations n'est pas révélatrice non plus.

◆ Le scrabble scolaire : 1 010,00 € (1 % des recettes)

Les principales recettes proviennent essentiellement de la contribution des familles et de la fédération aux frais de déplacement du Championnat de France scolaire. Elles sont complétées par les bénéfices dégagés par le simultané au profit des scolaires.

◆ Les licences : 8 257,00 € (9 % des recettes)

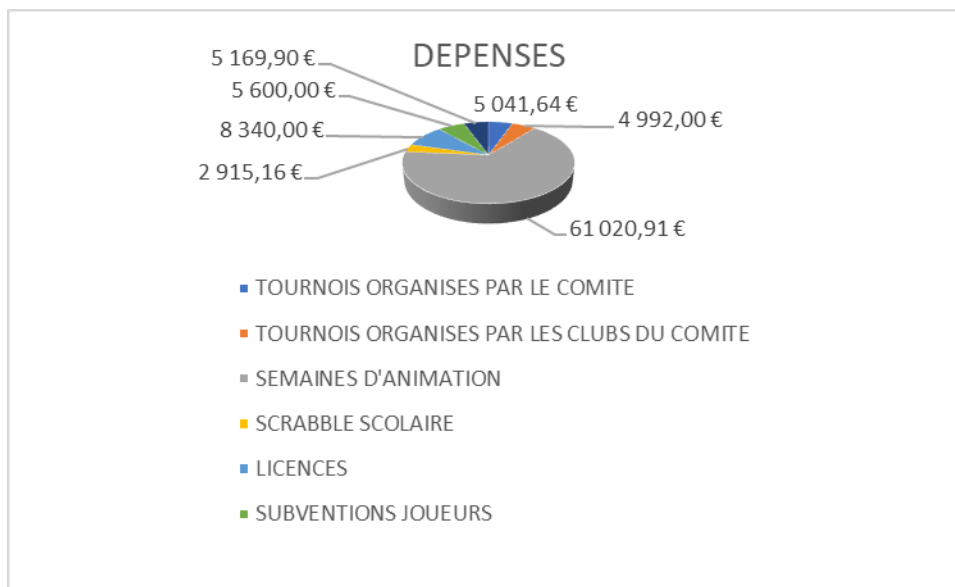
Ce poste est constitué des versements des clubs au Comité (hors présidents de clubs et membres du bureau du Comité). Cette saison, en conséquence de l'année précédente qui avait été tronquée, le comité a renoncé à percevoir sa part sur le prix des licences. De fait, les recettes de ce poste (8 257,00 €) sont en nette baisse par rapport à la saison précédente (10 110,00 €)

◆ Les recettes de fonctionnement : 1 569,00 € (2 % des recettes)

Ces recettes correspondent principalement à la revente de papeterie aux clubs, de la participation de la fédération aux frais de déplacement lors des CA et aux produits financiers sur le livret bleu. Ce poste est en forte hausse par rapport aux recettes 2020/2021 qui s'élevaient à 392,23 € du fait de la reprise de la revente de papeterie aux clubs.

2 / LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2021/2022 : 93 079,61 €

Elles se répartissent en 7 catégories :



◆ Les tournois organisés par le Comité : 5 041,64 € (5,3 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent principalement aux frais de ramassage et d'arbitrage et aux indemnités de déplacement des organisateurs. Elles sont complétées par les récompenses attribuées aux joueurs et par les redevances reversées à la Fédération sur chaque tournoi.

◆ Les tournois organisés par les clubs : 4 992,00 € (5,3 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent au reversement à la FFSc de la part des redevances qui lui revient sur les tournois, simultanés permanents, fédéraux et mondiaux, qualification Vermeils ou phases organisés par les clubs.

◆ Les semaines d'animation : 61 020,91 € (65,5 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent au paiement des séjours auprès des centres de vacances pour l'organisation des semaines de simultanés fédéraux, ainsi qu'à la couverture des différents frais d'organisation : déplacements, arbitrage, récompenses.

Par ailleurs, face aux incertitudes sanitaires, aucun acompte n'avait été appelé par les centres de vacances lors de l'année précédente. De fait, la totalité des séjours a été payée sur l'exercice en cours. Par contre, l'exercice en cours prend en compte les avances relatives aux séjours de Fréjus et des Issambres de la prochaine saison 2022/2023. Le montant des dépenses de ce poste ne peut de fait être rapproché de par sa nature à celui de l'année précédente (27 314,45 €).

◆ Le scrabble Scolaire : 2 915,16 € (3,1 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent aux moyens nécessaires à l'enseignement du scrabble auprès des enfants des écoles du département, achat de matériel, récompenses, indemnités de déplacement des intervenants.

Elles prennent en compte partiellement les déplacements des joueurs qualifiés pour la finale du CDF Scolaire et de la joueuse qualifiée pour les Championnats du monde en Belgique.

Du fait de la reprise des activités scolaires, les dépenses sont beaucoup plus importantes que celles de l'année précédente (475,66 €)

◆ Les licences : 8 340,00 € (9,0 % des dépenses)

Ce poste est constitué des reversements à la FFSc de l'ensemble des licences des joueurs licenciés dans le comité. Son montant en hausse de 10 % est à rapprocher de la hausse de 10 % du nombre de licenciés par rapport à 2021.

◆ Les subventions joueurs et clubs : 5 600,00 € (6,0 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent aux aides allouées aux joueurs participant aux finales des différents championnats de France individuels : Promotion, Individuel, Vermeil/Diamant/Rubis et Classique, étant entendu que ces aides étaient non cumulables pour les joueurs participant à plusieurs épreuves.

Le comité a également accordé une aide pour les déplacements des équipes qualifiées pour les finales des championnats de France interclubs : 1 équipe pour le classique et 2 pour le duplicate cette année. A rapprocher des 490,00 € accordés lors de l'exercice précédent...

◆ Les dépenses de fonctionnement : 5 169,90 € (5,8 % des dépenses)

Ces dépenses correspondent aux dépenses pour l'Assemblée Générale 2021 du comité à La Londe Les Maures en septembre 2021, pour la tenue du Conseil d'administration de juin 2022, pour les achats de papeterie et de matériel de bureau, pour les frais de gestion du compte bancaire et pour les frais d'hébergement du site internet du comité.

Par ailleurs, le comité loue depuis cette année un local à Draguignan pour stocker le matériel sensible dont le loyer annuel 865,92 € est pris en compte dans la présente rubrique.

3 / LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021/2022 : - 1 011,11 €

La saison 2021/2022 présente à nouveau une configuration classique, contrairement aux deux exercices précédents, largement amputés en raison du contexte sanitaire que chacun connaît. **Le résultat -1 011,11 €** au regard des **18 236,94 €** de bénéfices sur l'exercice précédent appelle les justifications suivantes et permet de tirer quelques enseignements en décomposant ligne par ligne :

- **Tournois organisés par le comité : + 1 451,36 €** (+ 278,00 € saison 2020/2021)

Résultat en nette hausse par rapport à l'exercice précédent du fait de la reprise des compétitions fédérales. La fréquentation des tournois semble reprendre après les hésitations de la reprise post-pandémique.

- **Tournois organisés par les clubs : + 763,50 €** (+ 138,00 € saison 2020/2021)

Résultat et analyse idem point précédent.

- **Semaines d'animation : + 7 963,09 €** (+ 17 481,99 € saison 2020/2021)

Le plus gros écart de résultat, comme expliqué dans les rubriques précédentes. Néanmoins, bien qu'en baisse sur cet exercice, ce poste demeure la contribution essentielle du résultat financier.

- **Scrabble scolaire : - 1 905,16 €** (- 475,66 € saison 2020/2021)

Augmentation des dépenses liée à la reprise d'activité dans les établissements scolaires et des compétitions scolaires.

- **Licences : - 83,00 €** (+ 2 113,00 € saison 2020/2021)

L'abandon pour l'exercice en cours de la part comité (10,00 €), a bien entendu grevé cette ligne budgétaire qui présente un léger déficit, que l'augmentation du nombre de licenciés (+10%) ne pouvait compenser. Le Comité a souhaité « compenser » ainsi , le paiement par les joueurs, de la saison précédente qui avait été tronquée.

- **Subventions joueurs : - 5 600,00 €** (-490,00 € saison 2020/2021)

Les compétitions qui n'avaient pu se tenir l'an dernier ont repris. Les joueurs et équipes du comité ont tenu leur rang durant les qualifications d'où un nombre de participants du comité élevé lors des phases finales.

- **Fonctionnement : - 3 600,90 €** (- 808,39 € saison 2020/2021)

Le fonctionnement du comité qui avait été mis en sommeil a repris : réunions de bureau en visio, Conseil d'administration, Assemblée Générale 2020/2021 en septembre 2021, achat de consommables.

Le stock de papeterie a été reconstitué afin de servir au mieux les clubs en vue de la reprise de leur activité et des compétitions.

L'hébergement du site internet a été prolongé, le bail de location d'un garage initié cette année.